

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 19 janvier 2023 à 19 h au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Jean-Philippe Mercier, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René
Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre
Léon Drouin, représentant de Lac Poulin
Jean-Yves Busque, représentant de Saint-Simon-les-Mines
Denis Gosselin, représentant de Notre-Dame-des-Pins
Jean Dallaire, représentant de Saint-Philibert
Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière
Michel Marcoux, représentant de Saint-Martin
Pierre Grondines, représentant de Saint-Zacharie
Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley
Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO: 5724-23

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté avec les modifications suivantes :

Retirer les items suivants :

- 4- Suivi du plan de communication.
- 5- Information travaux LET et SMBR.

Ajouter l'item suivant :

- 8.1 Roulotte de chantier

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5725-23

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Jean-Yves Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 15 décembre 2022 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 19 janvier 2023;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de décembre 2022;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de décembre 2022, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Tableau Triom.

RÉSOLUTION NO: 5726-23

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Busque
APPUYÉ par Monsieur Denis Gosselin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : fin décembre : C/P :566 541,21 \$, salaires : 47 092,32 \$, et janvier : C/P :115 750,86 \$, salaires : 22 114,66 \$ pour un montant total de : 751 499,05 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5727-23

DATES DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES EN 2023

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les assemblées régulières des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud soient tenues en 2023 selon les dates suivantes : 19 janvier, 16 février, 23 mars, 20 avril, 18 mai, 22 juin, 24 août, 21 septembre, 19 octobre, 23 novembre et 14 décembre;

QUE les dates pourront être changées, par l'adoption d'une résolution modifiant celles-ci.

ADOPTÉE

VIRIDIS

Différentes discussions sont échangées entre les membres du conseil concernant la suite du dossier Viridis.

RÉSOLUTION NO: 5728-23

ACHAT ROULOTTE DE CHANTIER

- CONSIDÉRANT que le conseil de la Régie a autorisé l'achat d'une roulotte de chantier pour le SMBR au montant d'environ 15 000,00\$ (résol # 5538-21);
- CONSIDÉRANT que des prix ont été demandés à différents fournisseurs;
- CONSIDÉRANT que finalement le montant de la roulotte et des accessoires est de 30 430,00 \$;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil autorise l'achat d'une roulotte de chantier, avec les accessoires requis (air climatisé, internet), pour le SMBR pour un montant d'environ 30 430,00 \$;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5729-23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 58.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JEAN-PIERRE FORTIER

ERIC MAHEUX